Zeitschrift: L'Hôtâ

Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien

Band: - (1996)

Artikel: Les croix du Jura

Autor: Imhoff, Gaston

Vorwort: Avant-propos

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1064680

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AVANT-PROPOS

Parmi les objets témoignant de la civilisation chrétienne dans le Jura, la croix est un symbole apporté par les moines défricheurs du VII^e siècle. Dans le pays jurassien, les croix sont de précieux souvenirs qui jalonnent son histoire.

Il y a celles qui sont en bois, en fer, en pierre, modestes ou ornementales. Etant bien intégrées dans nos campagnes, elles sont devenues si familières que leur présence n'éveille plus l'attention, elles sont considérées comme de vieux meubles oubliés dans les campagnes. Un tel comportement serait regrettable, mais des indices font penser qu'il en est autrement; j'ai en effet trouvé de nombreuses croix qui, dégradées par les outrages du temps, ont été spontanément rénovées ou remplacées.

Les croix sont implantées, sans distinction d'endroits privilégiés ou interdits. L'emplacement des croix est souvent conditionné par les intentions des donateurs, qui sont: la paroisse, la commune, la bourgeoisie, des personnes privées. La tradition veut que le propriétaire en soit le responsable. Dans certains cas, des accords règlent les problèmes de maintenance et d'accès. Les croix sont rarement protégées par un droit de superficie inscrit au Registre foncier; plus rarement encore elles sont cadastrées.

Leur protection n'est pas toujours assumée, parfois par ignorance, souvent par indifférence. Dommage. Pour ces raisons, j'invite toutes les personnes à veiller au maintien de la totalité de nos croix, à leur entretien et, si nécessaire, à leur renouvellement

Gaston Imhoff